



# Acte de cautionnement à durée déterminée

(Articles 2288 à 2320 du Code Civil) ;( loi n°89-462 du 6 juillet 1989portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 , et notamment son article 22-1)

Je soussigné (la caution)

M., Mme, (NOM et prénoms) :

Né le :

A :

Exerçant la profession de :

Demeurant à :

Courriel :

Téléphone :

Déclare me porter caution solidaire, à durée déterminée et sans pouvoir exiger la poursuite préalable du bénéficiaire du règlement de toutes les sommes que pourrait devoir le bénéficiaire au Crous, résultant de la décision d'admission fixant les conditions et modalités d'occupation d'un logement en résidence universitaire

En date du :

Le bénéficiaire

M. Mme, (nom et prénom)

Pour un logement situé à :

Adresse

Ville

Code postal :

Résidence :

Mon engagement à durée déterminée est valable

A compter du :

Jusqu'au :

Dans la limite de vingt mille euros (20000€)

Je reconnais avoir reçu un exemplaire et avoir pris connaissance de la décision d'attribution fixant les conditions et modalités d'occupation d'un logement en résidence universitaire, ses clauses et conditions, spécialement du montant de la redevance qui :

S'élève à la somme de : \_\_\_\_\_

(Montant de la redevance en toutes lettres).

Cette redevance est révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année par délibération du Conseil d'administration du Crous.

Je reconnais, en outre être informé de la situation financière du bénéficiaire. Le présent cautionnement garantit, au profit du CROUS, le paiement de tout ce que le bénéficiaire peut devoir au CROUS, et en particulier : les redevances, charges et accessoires, intérêts, indemnités dues à titre de clauses pénales et indemnités d'occupation, frais et dépens de procédure et coût des actes, ainsi que les dégradations et réparations locatives mises à la charge du bénéficiaire.

Je m'engage en me portant caution de (nom et prénom du bénéficiaire) à rembourser sur mes revenus et mes biens personnels les sommes et frais-couvrant le paiement du principal, des intérêts et, le cas échéant, des pénalités ou intérêts de retard- dues par le bénéficiaire en cas de défaillance de ce dernier. Je confirme avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'étendue de mon engagement.



En outre, je déclare renoncer au bénéfice de discussion défini à l'article 2288 du Code Civil et, en m'obligeant solidairement avec le bénéficiaire, je m'engage à rembourser le créancier sans pouvoir exiger qu'il poursuive préalablement le bénéficiaire.

Enfin, je reconnais également avoir pris connaissance de l'avant-dernier alinéa de l'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 ainsi rédigé : « Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation. » En l'espèce pour les Crous, le contrat est remplacé par la décision d'admission.

*« Bon pour caution solidaire et indivisible »*

Fait à, , le

Prénom et Nom ; signature

Signature du représentant du Crous